

Résumé des normes graphiques à l'intention des partenaires du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

1. Couleurs officielles

Les couleurs officielles de la signature gouvernementale sont le noir pour le mot « Québec » et le bleu PMS 293 pour les rectangles du drapeau fleurdelisé.



Équivalences pour le bleu

- Papiers couchés et non couchés : **PMS 293**
- Quadrichromie : C-100, M-55, Y-0, K-0
- Journal : Système ANPA-COLORTM : 701
- Internet : RVB : R-50, V-94, B-168 ou bleu # 095797
- Vidéo : RVB : R:10, V-90, B:170

2. Intégrité du logo

La signature ne doit pas être altérée au niveau de ses proportions et de ses couleurs.

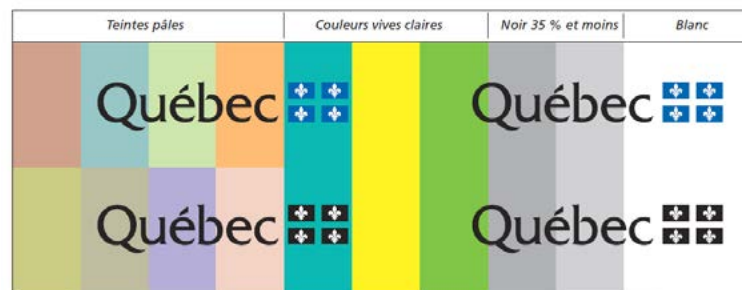
3. Contraste et lisibilité optimale

Le choix de la version de la signature (couleur, renversée, noir) par rapport à la couleur de fond doit être fait en fonction d'obtenir une lisibilité optimale. La version deux couleurs est à privilégier.

Versions



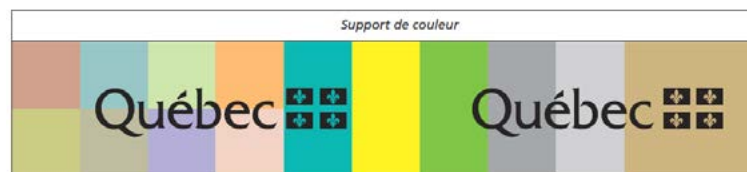
Version deux couleurs ou monochrome



Version renversée



Version monochrome



4. Zone de protection

Autour de la signature, il doit y avoir une zone exempte de texte ou de tout autre élément graphique. Cette zone se mesure en reportant l'un des 4 rectangles composant le drapeau autour des 4 côtés du logo comme sur l'exemple ci-dessous.



Si le logo est apposé dans le coin d'un document imprimé, une deuxième zone de protection doit être ajoutée entre celui-ci et le bord du papier.



5. Taille minimale pour les documents imprimés

En aucun cas la hauteur du drapeau ne doit être inférieure à 5,5 mm.



6. Tailles disponibles pour internet

La signature gouvernementale est disponible en trois dimensions (W1, W2 et W3).

W2



Les modèles de signatures téléchargeables doivent être utilisés tels quels et comprennent la zone de protection à respecter.

La version 2 couleurs de taille W2 est à privilégier.

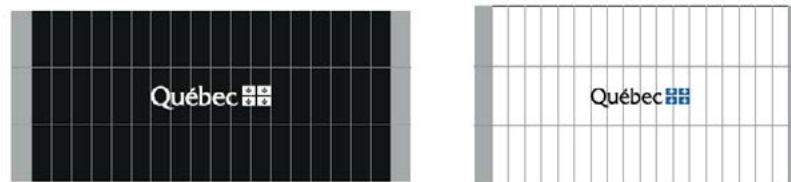
7. Hyperlien et texte de remplacement

La signature gouvernementale doit diriger vers la [page Web Québec.ca](http://page.Web.Quebec.ca) et avoir le texte de remplacement suivant : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration, Gouvernement du Québec.

8. Taille de la signature et temps requis pour les vidéos

Aux fins du positionnement et des dimensions de la signature, la hauteur de la grille graphique se divise en trois segments et la largeur se divise en 20 segments, et ce, peu importe le média de diffusion et la taille de l'écran. Le dernier segment vertical, de chaque côté de l'écran, ne doit jamais être utilisé ; il sert de zone de dégagement.

Le positionnement de la signature dans la grille graphique dépend de la séquence dans laquelle elle apparaît.



L'utilisation du noir ou du blanc comme couleur de fond est fortement recommandée. Toutefois, il est également permis d'utiliser une image floue comme fond uni, dans la mesure où l'effet créé demeure abstrait et sans motif apparent.

Rythme d'apparition à l'écran

La signature doit apparaître en 0,5 seconde maximum et sa durée totale d'exposition, y compris les fondus s'il y a lieu, doit être entre 2,5 et 4 secondes.

Rythme d'apparition à l'écran (plus de 15 secondes)



9. Communication conjointe des secteurs public et privé

Si le partenaire réalise la communication

La signature gouvernementale doit être appliquée conformément aux règles de base, comme celles de respecter la taille minimale et la zone de dégagement requises. Il importe de chercher à obtenir la meilleure visibilité et d'éviter de positionner le Québec drapeau dans le coin inférieur droit. Par ailleurs, il est suggéré d'accompagner le Québec drapeau d'un libellé détaillant l'implication du ministère.

Exemple : Avec la participation financière de :



Pour un communiqué conjoint mais dont le ministère est partenaire ou offre une participation financière, une mention dans le texte serait privilégiée. Il n'est pas requis de faire figurer le logo ministère sauf si tous les logos des autres partenaires y figurent. Idéalement, le libellé devrait aussi figurer au-dessus de la signature gouvernementale. Il importe de chercher à obtenir la meilleure visibilité et d'éviter l'utilisation du coin inférieur droit. (Image réduite pour besoin de représentation)



À noter : Présence de plusieurs ministères ou organismes

Dans le cas où plus d'un ministère ou organisme du gouvernement du Québec sont partenaires (financent ou collaborent) à un même projet d'un organisme, il faut remplacer l'ensemble des signatures par celle du gouvernement (un seul Québec drapeau).

10. Signature vocale pour la radio

Il n'y a aucun fichier à télécharger, mais les messages radio doivent toujours se terminer par une signature vocale : « Un message de (nom du partenaire privé), en collaboration avec le gouvernement du Québec ».

11. Utilisations incorrectes

Voici quelques exemples :



Toujours utiliser une signature offrant une résolution suffisante pour le projet. Attention aux pixels!



Ne jamais utiliser séparément l'un des deux éléments de la signature.



Ne jamais modifier l'espacement entre le mot « Québec » et le drapeau.



Ne jamais déformer la signature de quelque façon que ce soit.



Ne pas utiliser la version deux couleurs sur un papier dont la couleur est susceptible d'altérer le bleu du drapeau. Utiliser plutôt la version monochrome.

12. Questions

Communiquez avec un répondant du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec au Ministère :

visibilite@mifi.gouv.qc.ca.